

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 10/04/2025

Le 10 avril 2025 à 19h00 , le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mr SANSBERRO Thierry, Maire de SOURAIDE.

PRÉSENTS : BENGOCHEA Joseph Marie - BRÉHERÈT Didier - ERRANDONEA Muriel - GARAT Marie-Michelle - JORAJURIA Mireille - LADEUIX Jean-Michel - LARRECHEA Olivier - MASSONDE Marielle - OTONDO Patrick -

ABSENTS ayant donné un pouvoir : CANO Laurence à GARAT Marie-Michelle - PASCOUAT Chantal à MASSONDE Marielle - UHARRIZ Jean-Pierre à LARRECHEA Olivier -

ABSENTS et EXCUSÉS: ECHEVERRIA Delphine - LARRE Jean-Michel -

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MASSONDE Marielle

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Désignation du secrétaire de séance
- 2 - Adoption du procès-verbal de la dernière réunion
- 3 - Compte rendu des décisions du maire prises dans le cadre de la délégation
- 4 - Vote des taux communaux des contributions directes
- 5 - Approbation Compte financier unique 2024 (compte administratif et compte de gestion fusionnés)
- 6 - Affectation des résultats des comptes financiers uniques 2024
- 7 - Adoption Budgets 2025
- 8 - Fongibilité des crédits pour les budgets de l'année
- 9 - Retrait délibération portant autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif
- 10 - Conventionnement de l'agence publique de gestion locale pour la rédaction d'un acte d'incorporation d'office concernant les voies du lotissement Andurandegi
- 11 - Fixation du prix des loyers pour les locaux du bâtiment Ur Ondoa
- 12 - Acceptation d'une offre de concours dans le cadre des travaux d'aménagement d'un cabinet dentaire au sein du pôle de santé Ur Ondoa

1 - Désignation du secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne MASSONDE Marielle à l'unanimité des présents en qualité de secrétaire de séance.

2 - Adoption du procès-verbal de la dernière réunion

Ce compte rendu est adopté à l'unanimité des présents.

3 - Compte rendu des décisions du maire prises dans le cadre de la délégation

Monsieur le Maire informe l'assemblée des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées comme suit :

N° Décision	Date décision	Objet	Entreprise	Montant HT
2024046	11/12/2024	Plaque vibrante Masterpac	AMB ZA de Planuya 64200 Arcangues	1 350.00
2024047	11/12/2024	Elagage arbres Prairie Xaran	Iturria Pantxoa Maison Uhartia 64310 Ascaïn	15 500.00
2024048	26/12/2024	Virement de crédits n°3		86 000.00
2024049	26/12/2024	Pôle santé Ur ondoa - Signature des marchés de travaux sauf lot 09 Peintures		439 723.70
2025001	03/01/2025	Pôle santé Ur ondoa - Signature du marché de travaux pour le lot 9 Peintures		37 526.06
2025002	08/01/2025	Panneaux routiers de police	Signature Zi Harriet, chemin Brana 40230 Benesse Maremne	868.31
2025003	24/01/2025	Réparation Tractopelle Volvo BL71	TP Service, 6 Rue Uralde 64990 St-Pierre-d'Irube	1 209.30
2025004	31/01/2025	Salle polyvalente - Simulation thermique dynamique	Ingetudes 150 Chemin de l'aviation 64200 Bassussarry	3 300.00

2025005	31/01/2025	Salle Ur Ondoa en pôle santé - Aménagement d'un cabinet médical - Etudes d'ingénierie lots techniques fluides	Ingetudes 150 Chemin de l'aviation 64200 Bassussarry	1 800.00
2025006	05/02/2025	Fauchage bords de route	M. BARETS Philippe - Bardos	14 030.00
2025007	10/02/2025	Store vénitien fenetre accueil mairie	Cousseau 32 chemin de Sabalce 64100 Bayonne	186.36
2025008	12/02/2025	Révision tondeuse Iseki	Pocorena Raphaël 306 Rue Jauregia 64480 Ustaritz	1 468.65
2025009	18/02/2025	Taille des haies 2025	Association Celhaya Route de Celhaya BP42 64250 Cambo-les-Bains	2 652.00
2025010	26/02/2025	Pôle santé Ur ondoa - Signature d'avenants au marché de travaux		1 253.64
2025011	28/02/2025	Pôle santé Ur ondoa - Raccordement électrique		5 040.42
2025012	04/03/2025	Document d'arpentage échanges chemin de Menta	Cabinet Hélène Berquez- Franck Lalagüe 918, rue de Hiribéhère 64480 Ustaritz	1 245.00
2025013	07/03/2025	Pôle santé et appartement Ur Ondoa - Trottoirs et parkings	Eurl Bengoechea 1435, chemin de Zuraidegarai 64250 SOURAIDE	36 020.00
2025014	11/03/2025	Réparation poteau protection piéton accidenté	Eurl Bengoechea 1435, chemin de Zuraidegarai 64250 SOURAIDE	2 100.00
2025015	12/03/2025	Location toilettes fêtes patronales	Kollect Tech K-Karavane 460 Rue du bois de la vierge 64990 Lahonce	870.00
2025016	12/03/2025	Surveillance fêtes locales 2025	Sarl Pass Sécurité, 24 Boulevard Marcel Dassaultl 64200 Biarritz	992.00
2025017	14/03/2025	Pôle santé Ur ondoa - Signature d'avenants au marché de travaux		4 155.00
2025018	19/03/2025	Bornage terrain artisanal près station d'épuration	Cabinet Hélène Berquez- Franck Lalagüe 918, rue de Hiribéhère 64480 Ustaritz	1 278.00
2025019	20/03/2025	Panneaux routiers de police et signalisation horizontale	Signature Zi Harriet, chemin Brana 40230 Benesse Maremne	6 875.50
2025020	02/04/2025	Pôle santé Ur Ondoa - Equipement fibre 5 locaux	XP Fibre 124 Boulevard de Verdun 92400 Courbevoie	1 352.00
2005021	02/04/2025	Salle Ur Ondoa en pôle santé - Mission de maîtrise d'œuvre - Avenant n°1	Sarl Caroline Lesbats - 10 Allée Alexandre Hargous 40220 Tarnos	1 734.54
2025022	02/04/2025	Pôle santé Ur ondoa - Signature d'avenants au marché de travaux		4 155.00

4 -Vote des taux communaux des contributions directes

Mr le maire propose de modifier les taux comme suit pour suivre le coût de la vie.

Taxes	Taux votés en 2024	Taux votés en 2025	Bases prévisionnelles 2025	Produits attendus 2025
Foncier bâti	19.29	19.68	1 680 000	330 624
Foncier non bâti	20.23	20.63	57 400	11 842
Taxe habitation	8.18	8.34	403 200	33 627
Total				376 093

Vote : à l'unanimité.

5 -Approbation Compte financier unique 2024 (compte administratif et compte de gestion fusionnés)

MM GARAT, adjointe aux finances, présente les comptes financiers uniques et les budgets à l'assemblée en détaillant chacun des articles.

- Lecture des comptes financiers uniques
- Lecture des subventions.
- Lectures des budgets (commune, cimetièrè).

Les comptes financiers uniques 2024 des divers budgets s'établissent comme suit :

BUDGET COMMUNE	Fonctionnement		Investissements		Ensemble	
Libellé	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévu	907 850.00	907 850.00	1 328 881.01	1 328 881.01	2 236 731.01	2 236 731.01
Réalisé	705 994.60	927 970.28	532 822.14	743 332.33	1 238 816.74	1 671 302.61
Résultat de clôture		221 975.68		210 210.19		432 485.87

BUDGET CIMETIERE	Fonctionnement		Investissements		Ensemble	
Libellé	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévu	161 489.00	161 489.00	161 484.00	161 484.00	322 973.00	322 973.00
Réalisé	136 483.04	136 483.04	136 483.04	136 483.04	272 966.08	272 966.08
Résultat de clôture		0.00		0.00		0.00

Monsieur le maire se retire afin que le conseil municipal délibère valablement sur l'adoption des comptes financiers uniques

Compte financier unique 2024 Commune

Vote : à l'unanimité

Compte financier unique 2024 cimetièrè :

Vote : à l'unanimité

Mr le Maire réintègre l'assemblée

6 -Affectation des résultats des comptes financiers uniques 2024

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats 2024 des comptes financiers comme suit :

Budget	Résultat de fonctionnement	Report au fonctionnement	Affectation à l'investissement
Budget communal	221 975.68	0.00	221 975.68
Budget cimetièrè	0.00	0.00	0.00

Vote : à l'unanimité.

7 -Adoption Budgets 2025

Les budgets 2025 des budgets s'équilibrent comme suit :

Budget 2025	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget communal	947 183.00	947 183.00	1 147 656.77	1 147 656.77
Budget cimetièrè	153 569.00	153 569.00	153 554.00	153 554.00

Budget 2025 Commune

Vote : à l'unanimité

Budget 2025 cimetièrè

Vote : à l'unanimité

8 -Fongibilité des crédits pour les budgets de l'année

La nomenclature comptable M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil Municipal de pouvoir déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Il est proposé de fixer ce taux à 7.5 % en fonctionnement et en investissements.

Voté à l'unanimité.

9 -Retrait délibération portant autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif

Monsieur le maire indique que par courrier en date du 08 janvier 2025, Monsieur le Sous-Préfet de Bayonne a demandé le retrait de la délibération 2024036 télétransmise le 28/12/2024 en précisant que les crédits afférents au remboursement de la dette et les crédits inscrits en reste à réaliser ne devaient pas être retenus pour déterminer le quart des ressources susceptibles d'être engagées avant le vote du budget primitif.

Ainsi il précise qu'un montant égal au quart de 957 875.15 € aurait pu être engagé soit 239 468.79 € s'établissant comme suit :

Article-Prog	Désignation	Montant
2152-11	Panneaux routiers	1 250.00
21534-11	Travaux réseaux éclairage électrification	20 618.75
2315-11	Travaux abords micro crèche	0
2313-13	Mise en accessibilité cimetièrre	5 000.00
2111-14	Frais géomètre et viabilisation	1 250.00
21838-15	Matériel informatique mairie	1 800.00
21841-15	Mobilier école publique	0
2188-15	Matériel salle polyvalente	0
2188-15	Matériel cantine	500
21321-20	Rente viagère propriété Larraldia	3 125.00
2313-23	Salle polyvalente	5 000.00
2313-24	Trinquet	11 250.00
2313-29	Travaux bâtiment Ur Ondoa	137 500.00
	Total	187 293.75

Monsieur le Maire propose le retrait de la délibération 2024036 du 05 décembre 2024 en fixant les engagements autorisés à 187 293.75 € ainsi que détaillé dans le tableau ci-dessus,

Vote : à l'unanimité.

10 - Conventionnement de l'agence publique de gestion locale pour la rédaction d'un acte d'incorporation d'office concernant les voies du lotissement Andurandegi

L'agence publique de gestion locale a transmis un projet de convention qui fixe notamment le tarif de rédaction de l'acte d'incorporation d'office des voies du lotissement Andurandegi à 845 €.

Monsieur le Maire propose de signer cette convention.

Vote : à l'unanimité

11 -Fixation du prix des loyers pour les locaux du bâtiment Ur Ondoa

Le Maire expose qu'il est nécessaire de fixer les tarifs des locaux à louer du futur pôle de santé Ur Ondoa.

Il propose de retenir un tarif de 10 € du mètre carré et précise que ces tarifs sont fixés avec une tva non applicable.

Les tarifs s'établiraient ainsi comme suit :

Local A : 36.78 m² soit un prix de location de 367.80 €

Local B : 36.70 m² soit un prix de location de 367.00 €

Local C : 33.70 m² soit un prix de location de 337.00 €

Local D : 98.19 m² soit un prix de location de 981.90 €

Vote : à l'unanimité

12 - Acceptation d'une offre de concours dans le cadre des travaux d'aménagement d'un cabinet dentaire au sein du pôle de santé Ur Ondoa

Le Maire rappelle le projet de création d'un pôle de santé dans le bâtiment Ur Ondoa. Dans ce cadre, le local D doit faire l'objet de travaux spécifiques d'aménagement en cabinet dentaire.

Il expose que Monsieur François Laborde, docteur en chirurgie dentaire domicilié 1, bis Avenue Gambetta 64200 Biarritz, a transmis une offre de concours de 20 000 euros pour permettre à la commune de réaliser les travaux d'adaptation en cabinet dentaire.

Vote : à l'unanimité

N° internes de délibération prises dans cette séance : 1 -3 -4 -5 -6 -7 -8 -9 -10 -11 -12 -

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h21.

Ont signé les Membres du Conseil Municipal.

Le Maire,

